



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) LIQUIDE ANTI-WAX

### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Liquide Anti-Wax  
Autres noms ou codes: 3052102  
Usage: Liquide pour enlever la cire et la graisse  
Nom du fournisseur: DenPlus Inc.  
Adresse: 333-M Chemin du Tremblay  
Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1  
Téléphone pour informations: 450.641.1330  
Téléphone d'urgence: 613.996.6666  
Centre Anti-Poison du Québec 1.800.463.5060

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H318 Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence: P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact de la victime s'il y a lieu et si possible, Continuer à rincer  
P310 Appeler immédiatement le Centre Anti-Poison/un médecin.

### 3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange de différents surfactants, eau et colorant.

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Aucun ingrédient classifié dangereux		

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	Non requise.
Voie cutanée	Non requise.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer. Consulter un médecin si un malaise apparaît.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Faire vomir. Consulter un médecin si un malaise apparaît.

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Peut causer de l'irritation/lésions aux yeux.

#### 4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique.

### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche. Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux ou du mélange

Aucune information utile n'est disponible. Ininflammable.

#### 5.3 Avertissement aux pompiers

Non requis.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter le contact avec les yeux.

### 6.2 Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Absorber avec un produit liquide hygroscopique. Recueillir dans un contenant pour la disposition des déchets selon la réglementation locale.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8 et 13

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions en matière de manutention

Un personnel adéquatement formé devrait manipuler ce produit.  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder les contenants fermés hermétiquement. La ventilation naturelle est adéquate.  
Température de stockage (°C):      Ambiante.  
Matériaux incompatibles:      Aucun connu.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Agent nettoyant pour enlever la cire et la graisse. Pour professionnels dentaires.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver les mains après utilisation.

Protection yeux/visage	Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.
Protection de la peau	Usage de gants en vinyle ou en nitrile est recommandé. Le choix de gants adaptés devrait être confirmé avec le fabricant des gants.
Protection respiratoire	Une ventilation naturelle est adéquate.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Liquide visqueux, jaune pâle
Odeur	Caractéristique
pH (Valeur)	4 - 5
Point d'ébullition (°C)	100
Point d'éclair (°C)	Non déterminé
Inflammabilité (solides, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité	Ne s'applique pas
Tension de vapeur (Pascal)	1700
Densité de vapeur (Air=1)	Ne s'applique pas
Solubilité (eau)	Soluble dans l'eau
Solubilité (Autres)	Non déterminée
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation (°C)	Ne s'applique pas
Propriétés oxydantes	Ne s'applique pas
Densité (g/ml)	1,02

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Matériau non réactif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous conditions normales.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Aucun connu.

### 10.6 Produits dangereux de décomposition

Aucun produit de décomposition connu.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Ingestion

Inhalation

Contact cutané

Contact oculaire

Faible toxicité par voie orale.

Peu probable d'être dangereux par inhalation.

Peut causer une irritation de la peau.

Peut causer des lésions.

### Toxicité

Source	Route	Espèces	Valeur
Evonik	Ingestion	Rat	LD50 > 2,000 mg/Kg

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

Ce produit n'est pas écotoxique lorsqu'il est adéquatement utilisé et entreposé.

Toxicité aquatique	Dose	Heures	Espèces	Source
Toxicité aiguë des poissons	LC50 28 mg/l	96	Leuciscus idus	Evonik
Toxicité aiguë des algues	ErC50 22 mg/l	72	Scenedesmus subspicatus	Evonik
Toxicité aiguë des crustacés	EC50 6,4 mg/l	48	Daphnia magna	Evonik

### 12.2 Persistance et dégradation

Ce produit n'a pas été testé.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit n'a pas été testé.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit n'a pas été testé.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'a pas été testé.

### 12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les déchets ne sont pas considérés être dangereux. En disposer conformément aux règlements locaux.

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Peut être éliminé par enfouissement conformément aux règlements locaux.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas classé dangereux pour le transport.

### **14.1 Numéro ONU**

Non applicable.

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable.

### **14.3 Classe de danger relative au transport**

Non applicable.

### **14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable.

### **14.5 Dangers environnementaux**

Non applicable.

### **14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport**

Non applicable.

### **14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC**

Non applicable.

## **15. INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION**

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (Québec S-2.1, r. 8.1)

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 15 juin 2026

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.